

PROVINCE DE QUÉBEC

COMITÉ DE VIGILANCE DU L.E.T.

PROCÈS-VERBAL DU JEUDI 25 MAI 2017

Le 25 mai 2017 se tenait à la salle de réunion du bâtiment administratif du Service des travaux publics, à 9 h, la quarante-sixième réunion (2^e réunion en 2017) du Comité de vigilance du L.E.T., à laquelle assistaient :

- √ Monsieur Nixon Sanon, conseiller à l'environnement et aux cours d'eau à la MRC de la Matanie
- √ Monsieur Simon Tweddell, directeur général de l'Organisme des bassins versants du nord-est du Bas-Saint-Laurent
- √ Madame Marie-Laine Roy, représentante des citoyens
- √ Monsieur Dany Giroux, directeur général adjoint et urbaniste, Ville de Matane
- √ Madame Caroline Ratté, coordonnatrice à l'environnement et au développement durable, Ville de Matane

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Caroline Ratté souhaite la bienvenue aux personnes présentes. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité en laissant les varia ouverts.

2. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 16 février 2017

Les membres du comité ayant, préalablement à la rencontre, reçu et lu le procès-verbal de la réunion du 16 février 2017, le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans en faire la lecture.

3. Suivi du procès-verbal de la réunion du 16 février 2017

Point 3.4-3-8. Demande de certificat d'autorisation – matériel alternatif de recouvrement journalier

Madame Ratté mentionne que la demande de certificat d'autorisation pour l'utilisation des résidus de tamisage de matériaux secs du Centre de tri Bouffard comme matériel de recouvrement journalier est toujours en analyse au MDDELCC.

Point 3.3.11.a) – Résidence des Bâtisseurs

Madame Ratté nous informe que la Résidence des Bâtisseurs a été relancée à nouveau pour une rencontre et qu'une nouvelle relance sera effectuée.

Point 3.6. Avis de non-conformité concernant la zone tampon

La question de la nouvelle zone tampon a été posée dans le cadre de la demande de certification d'autorisation pour les cellules 4 et 5. La nouvelle zone tampon sera donc transmise au MDDELCC dans le cadre des réponses aux questions en lien avec la demande de certificat d'autorisation.

Point 3.9.a) Nouveau type de collecte – MRC de La Haute-Gaspésie

Un nouveau chemin d'accès avec une pente moins abrupte sera construit cet été pour faciliter l'accès des remorques à plancher mobile.

Point 5. Sensibilisation dépotoirs clandestins

Monsieur Nixon Sanon mentionne que la MRC mettra l'accent sur la problématique des dépotoirs clandestins dans les publicités radio estivales.

Point 7. Récupération du plastique no.6 rigide

Madame Ratté mentionne que la sensibilisation quant à la récupération du plastique no.6 rigide est à venir en période estivale.

Point 8. Étude de faisabilité pour la biométhanisation

Madame Ratté nous informe que la Ville a mandaté WSP Canada pour la réalisation de l'étude. L'entreprise en est à la détermination des intrants. Deux (2) types de collectes sont envisagés dans cette étude, soit la collecte de matières organiques triées à la source (par bac brun) ou la collecte par tri mécano-biologique (tri du bac à déchets).

Point 9.a) Modification aux analyses de lixiviat à SP-2

Aucune correspondance formelle reçue à ce jour.

Point 9.d) Récupération aux Galeries du Vieux-Port

La vérification et le suivi quant à la récupération aux Galeries du Vieux-Port se feront dans le cadre de la campagne de sensibilisation estivale.

Point 9.e) MRC de La Haute-Gaspésie : observateur(s) au sein du comité

Nous n'avons pas encore reçu de correspondance officielle.

Les autres sujets seront discutés aux points spécifiques à l'ordre du jour.

4. Suivi des travaux au L.E.T. et à l'écocentre

Madame Ratté nous fait un suivi des travaux :

- Pour ce qui est de l'interphone avec caméra, l'entreprise qui devait venir sur place nous présenter une solution n'est pas encore venue.
- L'Entreprise VIP Télécom n'est pas encore venue installer l'antenne sur le toit du bâtiment de service du L.E.T. pour assurer le service Internet sans fil à bord du traversier F.-A.-Gauthier.
- Vente du MegaDome : Le démantèlement du MegaDome se fera d'ici la fin mai.
- LE MDDELCC a envoyé des questions relativement à la demande de certificat d'autorisation pour l'ouverture de nouvelles cellules d'enfouissement. Entre autres questions, une étude d'ingénieur concernant la capacité résiduelle de la station d'épuration des eaux usées municipales est requise.

5. Statistiques mensuelles : février et mars 2017

Les statistiques sont présentées aux membres du comité.

Madame Ratté mentionne une problématique concernant le verre utilisé comme matériel de recouvrement journalier. Il était souvent contaminé par des bouchons et autres. Il a été convenu avec le Groupe Bouffard que le verre devait être tamisé avant d'être apporté au L.E.T.

6. Rapport annuel 2016 L.E.T.

Madame Ratté enverra les sections 1 et 2 du rapport annuel aux membres du comité.

Un avis de non-conformité a été reçu pour une section de tuyaux pour laquelle l'étanchéité n'a pas été testée. Aussi, le MDDELCC nous a informés qu'un certificat d'autorisation est nécessaire pour l'utilisation du sable de filtration de piscine comme matériel de recouvrement. La siccité des boues devra également être testée plus fréquemment.

7. Projet dans le cadre du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE)

Madame Ratté nous informe que WSP a fait parvenir une offre à la Ville pour la mise en place, l'opération et le suivi d'un réseau de captage et de destruction des biogaz pour la vente de biogaz dans le cadre du SPEDE avec partage des profits. Cette offre sera évaluée dans les prochains mois.

8. Traitement hâtif du lixiviat – mai 2017

Une demande d'autorisation d'urgence pour le traitement hâtif du lixiviat a été envoyée au MDDELCC en date du 12 mai puisque le niveau de lixiviat dans le bassin approchait du stade critique. L'autorisation a été reçue le 19 mai. Les quantités de lixiviat pompées vers le bassin de lixiviat en période hivernale sont beaucoup plus élevées que par les années passées en raison des précipitations élevées cette année.

9. PGMR

Pour le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Matanie, monsieur Sanon nous informe que l'avis de conformité du ministre a été reçu le 17 février, pour une entrée en vigueur le 3 mars 2017.

Monsieur Sanon nous informe également que, selon les modifications faites à la Loi sur la qualité de l'environnement, le PGMR doit maintenant être révisé tous les sept (7) ans au lieu de tous les cinq (5) ans, mais le processus de révision du PGMR devra débuter au plus tard cinq (5) ans après l'entrée en vigueur du PGMR. L'obligation des consultations publiques serait abolie.

Suivi des actions prévues

Pour la desserte du territoire non-organisé Rivière-Bonjour, une entente avec la SÉPAQ permettra d'augmenter les équipements et le nombre de collectes à l'accueil John. Pour ce qui est du point de collecte prévu au restaurant La Cache, le restaurant aurait été vendu. Des contacts devront être faits avec le nouveau propriétaire.

Financement d'organismes œuvrant en gestion de matières résiduelles :

- La MRC finance la Cuisine collective pour l'acquisition d'un camion semi-remorque réfrigéré pour la récupération de viande pour réduire le gaspillage alimentaire.
- La Ville finance la Cuisine collective pour l'achat d'un déshydrateur commercial pour la transformation de fruits et légumes avant qu'ils deviennent périmés.

La SADC a mis en place un projet d'économie circulaire pour accompagner les industries, commerces et institutions dans leurs démarches.

Le rapport de suivi du PGMR est en cours de rédaction.

10. Varia

Aucun point n'est ajouté au varia.

11. Date et heure de la prochaine réunion

La prochaine réunion du Comité de vigilance du L.E.T. de Matane est fixée au jeudi 28 septembre 2017 à 9 h.

12. Levée de la réunion

La réunion est levée à 9 h 55.

La secrétaire,

[Original signé]

Caroline Ratté, coordonnatrice
Environnement et développement durable
Ville de Matane

p. j. Statistiques février et mars 2017
Rapport annuel du L.E.T. 2016, sections 1 et 2